

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 66 (1978)

Heft: [9]

Autor: [s.n.]

Rubrik: D'un canton à l'autre

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

D'un canton à l'autre

Vaud

Un grand féministe

Maurice VEILLARD, docteur en droit, s'est éteint cet été. Ancien président de la Chambre pénale des mineurs, il a consacré sa vie aux autres. Fondateur de plusieurs associations familiales, soutien de celles qu'il n'avait pas créées lui-même, il n'a cessé de les encourager de son incroyable vitalité : le Cartel romand d'hygiène sociale et morale, Pro Familia, l'Ecole des parents — pour n'en citer que quelques-unes — ont bénéficié de son inlassable et active fidélité. Jeune à passé 80 ans, il parcourait encore le canton, donnant ici un cours de droit, participant là à une séance de comité, quand il n'allait pas plus loin, outre-Sarine, prendre part aux travaux d'une commission d'experts. Un esprit si ouvert aux autres, si profondément persuadé de l'égale valeur des êtres, si conscient des discriminations de toutes sortes, devait inévitablement être aussi féministe ; et il l'a toujours été puisqu'en 1919, il faisait déjà partie du comité de l'Association Suisse pour le suffrage féminin.

Madeline Diener à la Galerie de l'Eglantine

Du 5 au 27 octobre, Madeline Diener exposera à la rue de l'Eglantine 6, à Lausanne. Mi-Zurichoise, mi-Saint-Galloise, Madeline Diener fait ses classes à Lausanne dès l'âge de 5 ans ; à 18 ans, deux semestres de Beaux-Arts qui l'ont marquée : elle a la joie de travailler avec Casimir Reymond et Marcel Poncet, elle découvre la gravure avec Bischoff et Violette Diserens. Désirant trouver son indépendance le plus vite possible, Madeline Diener s'en va faire un apprentissage de dessinatrice sur tissus à St-Gall ; mais, trois ans après, plus de dessin textile ; une vie riche d'expériences diverses, de voyages, de rencontres commence : Provence, Ombrie, Vendée, Sahara, Angleterre... Madeline Diener fait de la céramique à Assise, de la mosaïque à Murano, des aménagements de chapelles à Aix-en-Provence, des ménages à Londres !

Dès 1961, elle s'établit à Paris pendant l'année scolaire et aux vacances revient en Suisse ; elle enseigne à Paris, est animatrice d'organisations socio-culturelles ; l'été, elle enseigne encore... à La Sage, où, depuis plusieurs années, des en-

fants d'abord, puis des adultes ont eu la joie de « créer » avec elle, mosaïques, tapisseries, gravures...

Très intéressée par l'art religieux, Madeline Diener a collaboré avec d'autres, artisans au renouvellement des « objets religieux » : crèches, crucifix, statues. Témoignage, le Chemin de Croix de l'Eglise du St-Rédempteur à Lausanne, une statue de la Vierge à l'église du Pont, pour ce qui est de la Suisse.

Première sur quatre-vingt-dix candidats

Désireux d'« animer » et de décorer les niveaux du Centre hospitalier universitaire vaudois, l'Etat avait ouvert un concours. Christiane Cornuz, peintre, est sortie première : son projet « SPES » est l'une des œuvres retenues par le jury, il décorera l'étage de la direction du CHUV, sur un mur de 30 mètres. Christiane Cornuz avait déjà obtenu un premier prix de décoration murale en 1962, mais son projet n'avait pas été réalisé ; elle a obtenu à deux reprises une bourse fédérale. L'art de Christiane Cornuz convient bien à la décoration, elle sait jouer des couleurs et des surfaces, des grandes surfaces ; nous la félicitons de son prix et nous réjouissons de voir son œuvre se réaliser.

Au Lyceum-Club

Vendredi 15 septembre, à 17 heures, rue de Bourg 15, entrée Fr. 3. — : Montage audio-visuel de Mme Cornu-Pochat, « Philippines et Japon ». Vendredi 22 septembre, à 17 heures, rue de Bourg 15, entrée Fr. 3. — : Causerie, André Durussel (signature), « JOB éprouvé ». Du samedi 23 septembre, à 15 heures, au samedi 7 octobre, à 17 heures, entrée libre : Exposition William Rivier (Vernissage à 15 heures), causerie avec piano. Vendredi 6 octobre, à 17 heures, rue de Bourg 15, entrée Fr. 3. — : Causerie Hélène Cingria, « La vie artistique et littéraire en Suisse romande au début du XX^e siècle ».

Une femme à la présidence de la Société suisse des écrivains

La SSE a tenu son assemblée générale à Lausanne à fin juin, à l'aula de l'EPFL en présence du Conseiller fédéral G.-A. Chavallaz. Theo Candinas, écrivain romanche, arrivait au bout de son mandat présidentiel ; on choisit pour lui succéder

la poétesse romande Mousse Boulanger, de Mézières. Chacun connaît la voix d'or de Mousse par ses émissions littéraires à la radio ; elle et son mari, Pierre Boulanger, font partie de ces troubadours modernes qui vont par les chemins disant des poèmes ; poèmes des écrivains qu'ils aiment et poèmes de Mousse, fins et sensibles. Toutes nos félicitations à Mousse Boulanger pour sa nouvelle fonction.

Simone Chapuis

Neuchâtel

Au Grand Conseil

Mieux vaut tard que jamais
et moins que rien du tout

La modification de la loi fédérale sur le droit de filiation fait un devoir aux cantons de créer les moyens qui rendent possible l'application des mesures sociales dérivant de ce nouveau droit, parmi elles l'aide aux personnes qui obtiennent difficilement le versement des pensions alimentaires qui leur sont dues. Ici, les cantons de Vaud, Genève, Fribourg, des Grisons et la Ville de Zurich avaient déjà pris les devants et institué, chacun à sa manière et selon ses possibilités, un dispositif adéquat. L'Etat de Neuchâtel, quant à lui, traînait sur le long banc, depuis 1975, une motion du député radical, Me Maurice Favre, préconisant la création, par l'Etat, d'un service analogue. Or, la motion de Me Favre vient enfin d'obtenir gain de cause, en fonction de ce nouveau droit de filiation. Dans sa session extraordinaire de juin, le Grand Conseil neuchâtelois a donné son accord, par 78 voix

**Abonnement
fin 1978**

Fr. 10.—

*Vous serez heureuse
d'offrir ou de présenter
FEMMES SUISSES à vos
amies et connaissances.*

*Merci de votre
collaboration.*

contre 17, à la création d'un Service cantonal des mineurs. Le oui n'a toutefois pas été accordé sans réticences : les engagements financiers envisagés (avances prévisibles : Fr. 500 000.—) et les montants récupérables (estimés à Fr. 200 000.— environ) ne seraient-ils pas trop optimistes ? Le projet n'est pas extensif et présente certaines limites et imperfections. En outre, il exige une demande d'intervention auprès de l'Etat, susceptible de dissuader un intéressé trop timide pour s'annoncer. Dans les rangs féminins, en revanche, quelques observations nettement favorables : ce service répond à un réel besoin ; la solidarité familiale doit trouver le soutien de la solidarité sociale. Quant à Me Favre, il se dit « assez satisfait des lenteurs mises par l'Etat à répondre à la motion qui me fait passer du clan des fantaisistes impénitents au rang des personnes sérieuses » (!)

Petit succès qui nous avance d'un jalon sur la voie des conquêtes sociales.

Mort et enterrement le Parlement de femmes !

Un Collège de femmes, parallèle au Grand Conseil, pour prendre des décisions en commun ? Nous l'avons déjà relaté à deux reprises à propos de ce projet original présenté au Grand Conseil en juin 1977 par Me Maurice Favre (toujours le même !) pour faciliter et encourager la représentation féminine au législatif cantonal. Cette motion vient d'être débattue en session extraordinaire du Grand Conseil, en juin dernier. La commission chargée de l'étudier a conclu, au nom de sa majorité, que la création d'un organe nouveau qui dissocierait plus encore qu'aujourd'hui les femmes n'est pas le moyen de les mieux intégrer, bien qu'elle ait le mérite de poser le problème de la sous-représentation féminine au législatif. La minorité de la commission rapporta dans un sens moins négatif : ce projet s'inspire du principe méritoire de l'égalité en droit des sexes, mais il n'émane pas de milieux féminins et instituerait une diffé-

renciation préférentielle pour les femmes, lesquelles disposeraient d'un Collège pour elles en plus du Grand Conseil.

Aucune députée n'exprima à la tribune son accord avec le projet : Comment trouver 41 femmes pour ce Collège quand les partis ne mettent en liste que si peu de candidates et que le nombre des élues est si faible ? Nous n'avons pas besoin d'un Conseil de femmes pour prendre nos responsabilités ! L'initiative doit venir des femmes. Un Collège de femmes entérinerait une ségrégation et serait loin de favoriser la collaboration hommes/femmes.

Par 66 voix contre 21 le projet d'un Collège de femmes fut enterré bien que l'on eût reconnu sa louable intention.

Résultat malgré tout pas trop décevant et révélateur d'une légère évolution pro-féministe chez ces messieurs.

Distinctions

Le nom de Monique Laederach, écrivain et poète, est déjà bien connu. Son activité littéraire, pièces radiophoniques, traductions d'ouvrages, recueils de poèmes l'ont popularisé. Le Prix Schiller lui a été attribué pour ses derniers poèmes : « J'habiterai mon nom ».

Tous les trois ans, les sociétés de Belles-Lettres de Genève, Lausanne et Neuchâtel décernent un prix pour encourager la parution en Suisse romande d'ouvrages littéraires ou artistiques et stimuler la recherche dans ces deux domaines. Pour l'année 1978, Monique Laederach a été choisie comme lauréate par les Bellettrien romands. Ce prix lui a été remis au Château de Neuchâtel, en la Salle des chevaliers, avec le ruban de la Société qui fait de Monique Laederach la première femme à porter les couleurs vert/rouge. A quand la prochaine ? Et félicitations à la lauréate.

Le Zonta, organisation internationale, existe en Suisse depuis 1948. De source américaine, ses origines remontent à 1919. Fondé sur des principes de solidarité et d'humanité, le Zonta se préoccupe, en particulier, d'améliorer le statut de la femme dans tous les domaines, de développer les valeurs morales dans les contacts et activités professionnels, de promouvoir la paix par la compréhension mutuelle, la collaboration et l'amitié au plan mondial. Il existe des clubs Zonta masculins et des clubs Zonta féminins qui se retrouvent en rencontres internationales tous les deux ans. Au niveau mondial, les initiatives d'entraide du Zonta ont pris des dimensions impressionnantes. Ainsi, d'immenses bidonvilles de Colombie ont été dotés de centres médicaux et d'hygiène par le Zonta (grâce aux dons reçus) dont l'un peut héberger 40 000 personnes, un autre 30 000. On compte en Europe 90 clubs zontiens, en Suisse, 10. Le Club Zonta de Neuchâtel groupe 26 membres et date de 1974. Le Zonta suisse vient de nommer à sa présidence une Neuchâteloise, Mme Jeanne Billeter, fondatrice de la section neuchâteloise. Nous lui souhaitons dans cette fonction une activité féconde et enrichissante.

Jenny Humbert-Droz

Jura

Des idées à la pelle

A Delémont, à l'occasion de la « Semaine du Livre », des groupes de femmes ont organisé une journée pour les femmes. Elles l'ont appelée fête-femme.

Un local de restaurant, des tables chargées de bouquins, de la documentation sur l'avortement, une analyse sur la fabrication des magazines féminins, les travaux d'un groupe politique (AFDJ), beaucoup de gens qui passent, regardent, discutent.

On ne fait bien que ce qu'on aime. C'est parce qu'on aime se sentir utile, s'enrichir professionnellement, se faire des amis, qu'on travaille à Manpower.

Manpower. Le travail j'aime.



Il y avait des disques faits par des chanteuses et on les entendait, une comédienne qui interpréta des textes d'auteurs féminins, des commentaires autour des tables. Et Marie Cardinal.

Elle, elle était invitée pour animer un débat, le même soir. Arrivée par avion, elle débarqua l'après-midi au milieu des allées et venues. Sans histoires. Brune, vêtue d'une grosse jaquette et de je ne sais plus quoi... On était plus intéressé par ce qu'elle allait dire que par sa mise. Aucune importance. Elle dédicacha son dernier livre qui n'était pas encore en librairie ce jour-là : « Une vie pour deux ». Le débat s'intitulait : « Dix ans de littérature féminine ».

Ecrire un livre

Comment se fait-il que nous voyons relativement souvent Marie Cardinal à la télévision, lors de débats ou d'autres manifestations et qu'elle se trouve le temps d'écrire ?

Elle répond qu'un livre, chez elle, naît en trois ans. Alors, elle bourlingue, comme ça, et pendant ce temps, le boudin mûrit. Au bout de deux ans de pérégrinations, elle s'enferme et elle écrit pendant une longue année. Cela paraît si simple quand on le dit !

A la réflexion, on retrouve ses expériences dans ses bouquins : tout ce qu'elle voit, entend, vit, tout cela est restitué d'une façon ou d'une autre. Mais tous ses écrits ne sont pas nécessairement des faits vécus par l'auteur ; elle nous en avertit.

Se faire éditer ? Non, ce n'est pas un problème. La littérature « femme » se vend bien, on trouve donc preneur. La difficulté, c'est l'expression. Les femmes n'ont pas encore assez l'habitude de s'exprimer, dit Marie Cardinal. Et puis, le français est une langue difficile pour elles. Elle les trahit souvent. Bien des mots n'ont pas la même valeur s'ils sont dits par une femme ou par un homme. Et puis, les hommes ne lisent pas les femmes. Ou ils comprennent ce qu'ils veulent comprendre ; leur discours paraît alors subversif puisqu'on ne veut pas l'entendre. Voilà la vraie difficulté.

L'aliénation ménagère

Marie Cardinal dit qu'une femme doit absolument sortir de chez elle, sortir de l'aliénation ménagère même si c'est pour entrer dans l'aliénation d'un travail industriel. Le changement sera profitable. Écoutons comment. « Gueuler après un patron, ce n'est pas gueuler après un mari. Dépenser l'argent qu'on a gagné, ce n'est pas dépenser l'argent qu'on nous a donné. » Et voilà !

Elle a des idées à l'emporte-pièce et elles font mouche.

Les femmes émancipées ? Voyez un peu ! On touche toujours les mêmes publics. Celles qui en ont le plus besoin ne

sont jamais là. Il nous faut nous mettre à leur niveau, pénétrer dans leur milieu. C'est Marie qui parle sans perdre son sourire ni sa passion.

D'ailleurs, on n'a qu'à voir les panneaux qu'ont préparés les Delémontaines à propos des lectures féminines. Ce qui est le plus lu, statistiques à l'appui : les romans-photos. Ce n'est pas là-dedans qu'on vous parle libération !

La fête-femme ?

Un titre aguichant. Beaucoup de monde au débat. Quelques hommes par-ci, par-là. A tous ces gens réunis à l'enseigne de la littérature féminine, les organisatrices ont proposé plus de problèmes à résoudre que de fête. Sauf la fête des idées. Fête encore que cette occasion de rencontres. Et puis, on aura fait le point sur pas mal de choses et moisson d'échanges.

Elles sont comme cela les fêtes des femmes : un programme de travail à abattre. Avec, à la clé, le lancinant « comment ? » Un rude métier.

A.-M. S.

Les Femmes abstinences au travail

De son côté, la section des Femmes abstinences de Moutier ne chôme pas. Ici aussi, des femmes mènent une campagne persévérante contre l'alcoolisme, de pair avec la Ligue suisse des femmes abstinences. Afin de remplir sa caisse, la section prévôtoise récupère des vieux meubles, des vêtements, des disques, des appareils de télévision, etc. et elle les vend à bon compte. C'est un immense travail de manutention et de remise en état, mais il est payant.

Autre volet d'activité : la préparation de pansements pour les lépreux. On recueille du linge qui supporte la cuisson, on le découpe en bandes, le plie et le collectionne selon des données précises. Les paquets confectionnés partent en Angola où ils sont très appréciés. Il arrive que des « commandes » pressantes soient difficiles à honorer tant la demande est grande. On met alors les bouchées doubles...

Les personnes intéressées au travail des femmes abstinences peuvent s'adresser à Mme Jeanne Chevalier, rue de l'Hôtel-de-Ville 6, à Moutier, soit pour offrir les objets dont la section a besoin, soit pour offrir leurs services.

A.-M. S.

La FRC s'oppose au gaspillage

La section de la FRC de Moutier et environs se lance dans une campagne antigaspillage. La chose n'est pas aussi simple qu'elle en a l'air dès qu'on veut être efficace. Et de quel gaspillage faut-il s'occuper en priorité quand on sait qu'il existe

sous des formes diverses ? Comment s'y prendre pour ne pas planer au seul niveau de la théorie ?

Les consommatrices se sont posé beaucoup de questions. Elles ont choisi de récupérer l'aluminium pour plusieurs raisons. La fabrication de l'aluminium épuise des matières premières ; elle consomme énormément d'énergie ; elle pollue l'environnement ; les emballages en alu ne sont utilisés qu'une fois et jetés. Ils sont très répandus.

Une expérience positive menée à Neuchâtel servira de modèle aux consommatrices, pour organiser des ramassages, des tris et des expéditions d'alu vers une usine de recyclage.

Les consommatrices font également un effort d'information par la voie de la presse ; elles seront présentes à la quinzaine culturelle d'octobre à Moutier, avec un stand-exposition.

En octobre encore, elles organiseront des journées de conseils et d'information au sujet du gaspillage alimentaire. Des diététiciennes seront invitées à s'entretenir avec le public afin d'examiner les habitudes alimentaires défavorables à la santé. Il s'agit en quelque sorte de donner une suite pratique à une série de cours sur l'alimentation saine.

Fribourg

Etude sur la participation des femmes à la vie politique

Au législatif communal

Le canton de Fribourg compte 280 communes, dont 9 ont un Conseil législatif élu par les citoyens et appelé « Conseil général ».

Les conseillers généraux sont au nombre de 80 dans les communes de Fribourg, Villars-sur-Glâne et Bulle, de 50 à Morat, Châtel-St-Denis, Estavayer-le-Lac et Romont, tandis qu'à Attalens et Domdidier, ils ne sont que 25.

Voici le nombre de Conseillères générales et le pourcentage que cela représente pour les deux dernières législatures :

Communes	Nombre d'élues		% d'élues	
	1974	1978	1974	1978
Fribourg	6	10	7,5	12,5
Villars-sur-Glâne	3	7	3,7	8,7
Morat	3	3	6	6
Châtel-St-Denis	3	5	6	10
Attalens	1	1	4	4
Estavayer-le-Lac	2	6	4	12
Domdidier	1	3	4	12
Bulle	8	8	10	10
Romont	6	4	12	8
Total et moyenne	33	47	6,7*	9,5*

(*A titre de comparaison, signalons que les moyennes vaudoises en 1973 et 1977 étaient de 7,1 et 9,5.)

D'un canton à l'autre

A l'exécutif communal

L'exécutif des communes fribourgeoises se nomme le Conseil communal. Presque une commune sur cinq compte une femme parmi ses conseillers communaux, ce qui est tout à fait remarquable si l'on songe que dans le canton de Vaud, il n'y a que 21 communes (sur 385) qui peuvent se vanter d'avoir une femme à l'exécutif. Par contre, il y a une femme syndic en terre vaudoise et point en terre fribourgeoise.

Voici le nombre de femmes élues à l'exécutif dans les différents districts fribourgeois, lors des élections de 1974 et 1978 :

Districts	1974	1978
Sarine	9	15
Lac	7	13
Veveyse	2	1
Singine	5	4
Broye	7	7
Gruyère	5	9
Glâne	8	12
Total	43	61

Au législatif cantonal

Le Grand Conseil compte 130 membres, dont 9 femmes en 1971 (soit 6,9 %) et 13 en 1976 (soit 10 %). (Les % d'élues vaudoises ont varié de 1962 à 1978 entre 6 et 12 %.) (Moyenne suisse : 7,4 %.)

A l'exécutif cantonal

Il n'y a pas de femme.

Suzanne Marmy

Genève

Valentine Friedli à Meyrin

Seule femme de l'Assemblée constituante, Valentine Friedli animera aux côtés de Pierre Gassmann, conseiller na-

tional, Etienne Membrez, représentant des Jurassiens de l'extérieur, et de Vincent Philippe, journaliste, un débat public ayant pour thème : « Le Jura, 23^e canton suisse », qui aura lieu le mardi 12 septembre, à 20 h. 30, à l'aula des Boudines, à Meyrin. Mme Friedli parlera plus spécialement de la lutte des Jurassiennes au sein des mouvements séparatistes et de la place réservée aux femmes dans le nouveau canton.



Au Département de l'instruction publique, Marie-Laure FRANÇOIS vient d'être nommée secrétaire générale. Mme François, ancienne sous-directrice du cycle d'orientation, sera certainement très appréciée : enfin une femme aura son mot à dire à propos d'instruction publique.

Association genevoise pour les droits de la femme

Consultations juridiques gratuites pour les femmes :

Les consultations juridiques organisées par l'Association genevoise pour les droits de la femme ont lieu tous les mercredis, de 19 h. 30 à 21 heures, 13, rue Verdaine, 2^e étage.

Après les vacances d'été, elles reprennent dès le mercredi 6 septembre 1978.

Troisième cours public

en quatre leçons sur le thème : **Comment s'intégrer dans la vie politique.** Sujet : *Les Organisations internationales.*

Le cours a lieu aux mois de septembre et octobre 1978, le mardi, de 20 h. 15 à 22 heures, à l'Université (bâtiment I), rue de Candolle, salle 109 (1^{er} étage).

Mardi 26 septembre : l'ONU, Organisation des Nations Unies, par M. l'ambassadeur Bernard Turrettini, ancien observateur de la Suisse auprès des Nations Unies à New York. Mardi 3 octobre : l'OIT, Organisation internationale du Travail, par Mme Marion Janjic, Bureau pour les questions des travailleuses. Mardi 10 octobre : l'OMS, Organisation Mondiale de la Santé, par M. le Dr Lucien Bernard, ancien sous-directeur général de l'OMS. Mardi 17 octobre : l'UNESCO, Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture, par Mme Jeanne Hersch, professeur, ancien membre du Conseil exécutif de l'UNESCO.

Prix du cours : Fr. 30.— (pour les membres de l'AGDF : Fr. 20.—).

Inscriptions : par téléphone au No 46 28 61, de 9 à 11 heures, jours ouvrables, du 11 au 21 septembre 1978, ou par écrit, dans le même délai, à Mme S. Muel-ler, 3, rue Toepffer, 1206 Genève.

Ne soyez pas l'esclave de votre téléphone

NOUS RÉPONDONS À VOTRE PLACE, SUR VOTRE TÉLÉPHONE, SELON VOS DIRECTIVES

• SECRÉTARIAT TÉLÉPHONIQUE • APPELS RADIO (BIP BIP) • DOMICILIATION DU COURRIER

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, GENEVE TÉLÉPHONEZ-NOUS AU

Permatel 022 21 13 13
2, PL. SYNAGOGUE 1204 GENEVE

**SERVICE 24 HEURES
SUR 24,
365 JOURS
PAR ANNÉE**

